

Image not found or type unknown



Congé maternité et démission

Par **tess14**, le **25/03/2019** à **17:48**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé maternité jusqu'à fin avril. Je souhaite démissionner de mon emploi actuel (en CDI) afin de travailler dans une autre entreprise. Le préavis à respecter pour démission est de 1 mois.

Est-ce que si j'envoie une lettre de démission maintenant (fin mars) le préavis pourra courir sur la fin de mon congé mater et ainsi me permettre de commencer ailleurs début avril? Ou est-ce que le préavis commencera à l'issue de mon congé maternité?

Merci d'avance pour vos réponses